

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 172

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, Mme Anthoine, M. Marleix, Mme Bassire et M. de la
Verpillière

ARTICLE 4

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa affirmant le principe chronologique est de toute façon inutile puisqu'il ne s'agit que d'une redite de l'article 320 du Code civil contenu dans le chapitre relatif aux actions relatives à la filiation.